ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Vie pédagogique premier degré

Surf - Glisse scolaire

Directives générales

- La réglementation concernant le surf s'applique aussi pour les autres « activités aquatiques de glisse » du type body-board, body-surf, avec ou sans palmes.
- **Élèves de CE2, CM1, CM2**
- **Périodes d'activités :**
  - Printemps : Mai - Juin
  - Automne : Septembre - Octobre
- **Pour l'obligation d'assurance pour les élèves**, « **Souscription d'une assurance des élèves et des accompagnateurs** »
- Dans le cadre du fonctionnement :
  avec un personnel extérieur à l'Éducation Nationale pour l'encadrement des activités physiques et sportives, fournir, pour :
  - **Les non titulaires de la Fonction Publique Territoriale**, une copie recto verso de leur carte professionnelle, en cours de validité mentionnant les prérogatives d'exercice correspondant à son intervention (disponible à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département).
  - **Les titulaires de la FPT.**, une copie de leur arrêté de nomination.
- **avec un établissement d'Activités Physiques et Sportives** : vérifier que l'établissement est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département.
- **avec une association sportive** : vérifier qu'elle est **agréée**à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et fournir son numéro d'agrément.

Compétence(s) attendue(s) à l'école primaire

- Adapter ses déplacements à différents types d'environnement
- Savoir-nager (2ème palier - fin de CM2) :
- se déplacer sur une trentaine de mètres
- plonger, s'immerger, se déplacer

Encadrement

- Les responsabilités de l'encadrement :
  « **Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires** »

Taux d'encadrement

Taux minimum d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée.

École Élémentaire

- Jusqu'à 16 élèves, le maître* de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ** ou un autre enseignant *
- Au-delà de 16 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé * ou un autre enseignant ** supplémentaire pour 8 élèves.

** Formation des enseignants obligatoires :*
Il sera demandé aux enseignants d'avoir une attitude participative, condition à la programmation d'un cycle "activité de glisse" pour une classe.

Pour cela et afin d'optimiser leurs connaissances sur les difficultés que pourront rencontrer leurs élèves, ***ils participeront en amont à une session de formation en situation****,* ***validée par une attestation*** *à remettre aux services de l'Inspection de leur circonscription. Un véritable co-enseignement sera ainsi mis en place avec les intervenants extérieurs afin d'optimiser les apprentissages conduits.*

*** L'agrément d'un intervenant qualifié ou bénévole est lié à son statut*

- *Agents de l'état (Professeur d'EPS, Professeurs des écoles)*
- *Personnels Territoriaux titulaires : Éducateurs et Conseillers des APS*

ou à son diplôme

- *Adultes titulaires du Brevet d'état « Surf » ou du BPJ EPS «Activités Nautiques» option « Surf »*

Sécurité

Avant l'activité

L'activité s'effectue sur un site agréé par l'Inspecteur d'Académie (renseignements auprès de la DIVEL - Inspection Académique de la Vendée).

Le site comprend :

- **Une structure permettant d'accueillir les élèves.** L'enseignant vérifie la conformité du cahier des charges de la structure d'accueil : vestiaires, sanitaires (propres), infirmerie avec matériel de secours, moyens de communication, numéros des services de secours, conformité et état du matériel utilisé (registre d'entretien), local de stockage du matériel, etc.

- **Un lieu de pratique** (océan) répondant aux critères définis (cf. « le site »).

Toutes les précautions sont prises pour que l'espace d'évolution soit réservé à la pratique des élèves de la classe.

Le matériel

- Combinaison isothermique
- Tops en lycra de couleur
- Planche en mousse uniquement, avec leash
- Palmes pour la pratique du body-surf et du body-board

Les pratiquants

- Tous les élèves concernés par l'activité doivent avoir satisfait préalablement aux exigences des **2 tests obligatoires**
- TOUS LES ÉLÈVES DOIVENT ÊTRE DANS LE CHAMP DE VISION DES CADRES.

Le site

- **Conditions météo**
  L'activité cessera en cas d'orage, de grosse houle ou de vent fort. Dans tous les cas, l'évaluation des conditions de pratique reste du ressort de l'expertise des moniteurs.
- **Lieu de pratique**
  - Zone de pratique délimitée à l'aide de repères bien visibles sur la plage (drapeaux par exemple)
  - Hauteur d'eau permettant à chaque élève d'avoir pied
  - Fonds sablonneux uniquement
  - Vagues peu puissantes et inférieures à 1 mètre, pas de rouleaux de bord
  - Courants dérivants absents ou faibles
  - En cas de surveillance de la plage par des MNS, l'enseignant doit obligatoirement signaler la présence de sa classe au poste de secours avant de débuter la séance.
- **Matériel de pratique**

- Matériel de bonne qualité et bien entretenu (cf. « registre d'entretien » du cahier des charges)

Matériel de secours
L'enseignant et les adultes agréés auront à proximité immédiate le matériel suivant :

- matériel d'oxygénothérapie et trousse de premiers secours
- couverture de survie
- téléphone portable
- planche et/ou palmes

M.A.J. le 06/09/2016

Dans cette rubrique

- Savoir nager
- Savoir rouler à vélo
- **Textes officiels**
- Génération 2024
- 30 minutes - Activités physiques quotidiennes
- Danses
- Outils et ressources
- Informations EPS
- Partenariats
- USEP
- Contacts

En savoir plus

Textes de références
horaires et programmes

Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques
Test spécifique

Activités Physiques et sportives programmées en EPS

Natation
Voile - Planche à voile
Char à voile
Kayak de mer
Canoë - kayak
Escalade
Équitation
Activités de cycles
Cirque

Fiche à télécharger

Surf - Glisse scolaire
(pdf, français, 21 ko)